

La session 2019 du CAPES poursuit et consolide les évolutions engagées, notamment en matière de numérique : dématérialisation totale des copies d'écrit, et **pour les oraux, consolidation du numérique dans l'épreuve 2** -« Analyse de situation professionnelle » **et introduction de ressources numériques dans l'épreuve 1** « Mise en situation professionnelle ».

La transmission des avis personnalisés relatifs aux épreuves d'oral est-elle aussi maintenue. Les candidats qui n'ont pas été admis peuvent obtenir la communication de ces avis, comme l'explique l'encadré ci-dessous :

Depuis la session 2017, il est **possible aux candidats non admis qui en feraient la demande par écrit* d'obtenir l'avis personnalisé porté par les commissions d'oraux devant lesquelles ils ont composé**. Cet avis (un par épreuve) expose les éléments ayant présidé à la définition de l'évaluation aux fins du classement dans le concours.

Cette réforme permet de répondre aux demandes de candidats non reçus souhaitant, dans une démarche constructive, comprendre leur échec qui – rappelons-le, ne résulte pas du jugement sur le niveau des candidats mais d'une évaluation destinée à leur classement dans le cadre d'un concours. Les candidats recalés à l'issue des épreuves d'oral ne doivent pas considérer leur échec comme une sanction ; ils doivent réfléchir sereinement à leurs marges de progrès pour cet exercice très cadré que représentent des épreuves d'admission de concours national de recrutement de professeurs du second degré (ce cadrage n'exclut pas de faire preuve d'autonomie et de liberté pédagogique, elles sont même vivement conseillées).

*Direction générale des ressources humaines, sous-direction des concours, D3, CAPES/CAFEP externe d'histoire-géographie, 72 rue Regnault, 75243 PARIS cedex 13, ou à l'adresse générique : copie-dgrhd3@education.gouv.fr. Il convient d'indiquer dans tous les cas le numéro du candidat, les nom et prénoms, et la date du tirage matière (premier jour des épreuves). Cette communication est réalisée à des fins d'information des candidats ayant échoué aux épreuves d'admission.

Le travail sur la bienveillance, engagé dès 2014, a été poursuivi par la présidente et l'ensemble du jury. Il s'agit de permettre aux candidats de donner le meilleur d'eux-mêmes en bénéficiant d'un environnement de confiance et de respect. La bienveillance avec laquelle les candidats sont reçus et interrogés durant leurs épreuves n'équivaut cependant pas à de la complaisance ou de la facilité. **Le jury estime que les candidats, mis en confiance**, sont susceptibles d'être interrogés avec un rythme de questions supérieur à ce qui était autrefois pratiqué. Ainsi les candidats ne doivent-ils pas s'étonner que la commission puisse les interrompre dans une réponse lorsqu'elle est pertinente, afin de passer plus rapidement à une autre question. Naturellement cette bonne réponse sera portée au crédit du candidat même s'il n'a pas été invité à la développer : il (ou elle) a compris, c'est l'essentiel. L'objectif premier de la commission est de faire raisonner le candidat, de vérifier ses capacités analytiques sur la base des questions de programme (« mise en situation professionnelle ») ou d'un dossier (« analyse de situation professionnelle »).

Le jury est très attaché à la qualité du rapport annuel et de sa diffusion publique : il s'adresse à tous les candidats potentiels en permettant à celles et ceux qui, par exemple, suivent un parcours de reconversion, et qui estiment parfois qu'ils ne bénéficient pas toujours des mêmes chances que d'autres candidats, de disposer d'une information complète sur le concours. **La réalisation d'un court métrage par le directoire du concours en 2017**, consacré au déroulement des oraux à Châlons-en-Champagne, donnant aux candidats de nombreux conseils pratiques et intellectuels va dans le sens d'un accompagnement du plus grand nombre et a été fort apprécié.

Durant la session d'admission du CAPES 2017, des séquences vidéo de présentation des oraux et de l'organisation du concours ont été réalisées à l'initiative du président du jury et sous sa responsabilité. Ces capsules vidéo constituent **le film des « Oraux du CAPES » externe d'histoire-géographie**. Ce court métrage a été mis en ligne en mai 2018, en libre accès via le site du lycée Oehmichen⁸. Le

⁸ Adresse du site : <https://lycee-etienne-oehmichen.fr/index.php?id=364>. La présentation vidéo de l'épreuve de MSP ne tient pas compte du changement futur de l'épreuve du fait de son passage au numérique.